



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

4 février 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.

Dans les premiers mois de la crise COVID, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien exceptionnelles visant à sauvegarder le tissu productif et les emplois salariés français. Très rapidement, le plan France Relance est venu apporter un complément aux dispositifs de soutien, créant un choc d'offre sans précédent afin de relancer l'économie. Ces deux volets, le plan de soutien d'une part et le plan de relance d'autre part, produisent des effets que l'on constate aujourd'hui dans nos territoires : une croissance forte qui a permis à la production française de retrouver son niveau d'avant crise, un niveau de chômage bas et des défaillances d'entreprises rares.

Les mesures de soutien sont limitées à la période de crise sanitaire et France Relance se terminera cette année. Pour autant, l'État continuera à investir massivement dans l'économie française dans le cadre d'une stratégie macroéconomique de développement industriel, le plan France 2030. Doté de trente milliards d'euros, il doit permettre d'une part de restaurer notre souveraineté industrielle alors que les entreprises font face à une pénurie majeure de matières premières, et d'autre part de rester au meilleur niveau de l'innovation et du progrès technologique qui doivent servir et appuyer notre tissu productif.

Ce plan, qui s'articule autour de 10 grandes thématiques structurantes pour notre pays, et dont certaines se révèlent d'une acuité particulière pour la Normandie (je pense notamment aux volets nucléaires, hydrogène, et au soutien des filières industrielles) est en train de se mettre en place. Un secrétaire général a été nommé la semaine dernière, Monsieur Bruno Bonnell, qui a pris ses fonctions le 31 janvier 2022. Les premiers appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt ont également été lancés : ils sont l'objet de cette lettre d'information.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES FRANCE 2030

Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur

Diversification des sous-traitants de la filière automobile

Accompagnement des territoires affectés par les mutations de la filière automobile

Compétences et métiers d'avenir pour adapter l'appareil de formation des jeunes et des salariés aux métiers de demain

Légumineuses pour développer des surfaces agricoles dédiées

Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

Financement des préséries d'agroéquipements automatisés ou intelligents

Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et le traitement de l'air du bâtiment

Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée

Spatial : Développement de mini et micro-lanceurs

Appel à propositions pour accélérer le transfert de technologies

Innovations en biothérapies



Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030, et vise à identifier les technologies françaises les plus prometteuses pour la transition vers l'industrie du futur. Il sera suivi, début 2022, de plusieurs appels à projets. Ce dispositif doit permettre d'atteindre un double objectif :

- Structurer et consolider une offre française de solutions ambitieuses et innovantes pour l'industrie du futur d'une part;
- Poursuivre la dynamique de numérisation à l'œuvre dans tous les territoires d'autre part.

Chacun de ces axes sera doté de 400 millions d'euros.

Cet AMI doit permettre de positionner la France sur des segments technologiques porteurs d'avenir en soutenant les **acteurs émergents, les start-ups, PME ou ETI innovantes**, dans le développement d'offres de solutions dédiées à de nouveaux usages industriels.

Les appels à projets dédiés aux projets de transformation vers l'industrie du futur seront ouverts prochainement.

Le dépôt des candidatures peut se faire sur le site de la [direction générale des entreprises](#).

Diversification des sous-traitants de la filière automobile

Un appel à projets de soutien à la diversification des **sous-traitants automobile** est ouvert depuis le 20 décembre 2021. Il est doté de 300 millions d'euros et a pour vocation à soutenir des projets de diversification visant à développer ou industrialiser de nouveaux produits et procédés de fabrication, en lien avec le véhicule électrifié et ses composants, ou vers des segments porteurs en dehors de l'automobile.

Dépôt des candidatures :

- Relève intermédiaire le 15 mars 2022 à midi
- Date limite de dépôt le **27 septembre 2022** à midi

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/transition-filiere-automobile-plan-accompagnement-sous-traitants-salaries-territoires>

Accompagnement des territoires affectés par les mutations de la filière automobile

Pour accompagner les **collectivités** face à des restructurations inévitables, une enveloppe de 100 millions d'euros sera mobilisée pour favoriser localement l'émergence d'industries de demain en collaboration avec les acteurs locaux. Une trentaine de territoires seront accompagnés, avec un double objectif :

- Un appui auprès des territoires pour les aider à identifier de nouveaux projets industriels pouvant se développer sur leur bassin d'emplois
- Des soutiens subventionnels pour les projets industriels qui auront été ainsi détectés.

Ouvert depuis le **17 décembre 2021**.

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/transition-filiere-automobile-plan-accompagnement-sous-traitants-salaries-territoires>

Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » pour adapter l'appareil de formation des jeunes et des salariés aux métiers de demain

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir » vise à répondre aux besoins des **entreprises** en matière de **formation** et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. L'ingénierie de formation sur des métiers en tension pourra également renforcer notre capacité à atteindre les objectifs de France 2030. Il peut s'agir de :

- Réaliser si nécessaire les diagnostics de besoins en compétences et en formations, et identifier les initiatives et projets en rapport avec une stratégie ou plusieurs stratégies nationales
- Financer les projets les plus adaptés qui auront été sélectionnés par une procédure exigeante. Les décisions prises dans le cadre de cet AMI tiendront compte notamment des autres initiatives du programme d'investissements d'avenir et du plan de relance.

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux entreprises jusqu'**au 5 juillet 2022**.
Relevées : 24 février, 5 juillet 2022.

Pour en savoir plus : <https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

Appel à projets « Légumineuses » pour développer des surfaces agricoles dédiées

Doté de 30 millions d'euros, cet appel à projets vise le développement des surfaces en légumineuses en France.

Dans la continuité de la [Stratégie nationale pour les protéines végétales](#) déployée par le plan France Relance, cet appel à projets a pour objectif de lever plusieurs verrous scientifiques et techniques dans les domaines de la production agricole, de la transformation alimentaire et de l'adoption des légumineuses par les consommateurs. Construits sur des partenariats public-privé, les projets doivent impliquer au moins un **organisme de recherche et une entreprise**, et s'étendre sur une durée de trois à six ans.

La clôture de l'appel à projets interviendra le **28 avril 2022**.

Pour en savoir plus : <https://anr.fr/fr/detail/call/developper-les-protéines-vegetales-et-diversifier-les-sources-de-protéines-volet-1-protéines-d/>

Appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »

Prévoyant le déploiement de 152 millions d'euros sur 5 ans, cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) doit permettre de faire émerger des projets territoriaux agissant pour une alimentation durable, performante et structurée entre les acteurs locaux.

Regroupant notamment des **acteurs du secteur agricole et agroalimentaire (entreprises, exploitants, instituts techniques et de recherche, etc)** sur un territoire donné, l'objectif est de déployer des projets d'innovations, tant technologiques qu'organisationnelles, en s'appuyant sur le numérique, la robotique, la génétique, le biocontrôle, les nouvelles sources de protéines végétales, la fermentation ou encore l'économie circulaire.

Les démonstrateurs permettront, après une phase d'ingénierie approfondie, d'accompagner la mise en œuvre des expérimentations et innovations en conditions réelles.

Calendrier de dépôt d'un dossier :

- Première échéance : 1er juin 2022,
- Deuxième échéance : 2 décembre 2022.

Pour en savoir plus : <https://www.banquedesterritoires.fr/ami-demonstrateurs-territoriaux-des-transitions-agricoles-et-alimentaires>

Appel à projets « Financement des préséries d'agroéquipements automatisés ou intelligents »

Doté de 25 millions d'euros sur 2 ans, cet appel à projets vise à soutenir financièrement les acteurs de la robotique agricole mobile, des agroéquipements et des innovations technologiques liées aux équipements agricoles, dans la fabrication et les essais de leurs préséries sur des sites agricoles en conditions réelles.

Cet appel à projets permettra de conforter les entreprises françaises en tant que pionnières dans la conception et la production de solutions innovantes pour contribuer à la troisième révolution agricole, tout en accompagnant les agriculteurs, entrepreneurs et salariés dans la modernisation de leurs exploitations agricoles, de leurs sites de production, et dans l'acquisition de nouvelles compétences.

L'appel à projets est ouvert jusqu'en **2023**.

Trois relèves de cet appel à projets sont prévues :

- Première échéance : 16 février 2022,
- Deuxième échéance : 31 mai 2022,
- Troisième échéance : 5 octobre 2022.

Cet appel à projets s'inscrit dans le [plan national de relance et de résilience](#) (PNRR) et plus globalement, au niveau européen, dans le plan de relance [NextGenerationEU](#).

Pour en savoir plus : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-financement-des-preseries-d-innovations-technologiques-liees-aux-equipements-agricoles>

Appel à projets « Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et le traitement de l'air du bâtiment »

Financé par le programme d'investissements d'avenir, cet AAP a pour objectif de soutenir les innovations permettant de réduire les consommations énergétiques du bâtiment, et d'accélérer sa décarbonation en matière de chauffage, de rafraîchissement, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air.

Les projets attendus doivent développer des nouveaux produits ou services visant à décarboner le bâtiment et le rendre plus sain pendant les phases de construction, de rénovation ou d'exploitation. Les innovations doivent également présenter une opportunité pour localiser une plus grande partie de la chaîne de valeur des systèmes en France ou en Europe.

Les études, prototypes, mises au point, démonstrations, études préalables à l'industrialisation et premières lignes industrielles pourront notamment être financés dans le cadre de cet appel à projets.

Le dépôt du dossier pourra être effectué selon les dates de relèves suivantes :

- la 1ère clôture est prévue le 15/02/2022 ;
- la 2e clôture est prévue le 15/06/2022 ;
- la clôture définitive est prévue le 14/10/2022.

Pour candidater : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211213/sepac2021-204>

Pour aller plus loin : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/densification-renouvellement-urbain-aide-densification>

Appel à projets « Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée » (BPIFrance)

Cet appel à projets vise à soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'IA embarquée depuis leur conception jusqu'à la démonstration de leur efficacité en situation réelle. Il se compose pour cela de deux volets distincts :

- Le déploiement de solutions basées sur l'IA embarquée dans des produits et procédés industriels de tous secteurs (volet A)
- La maturation technologique d'architectures et plateformes matérielles dédiées à l'IA embarquée (volet B).

Dans le détail, la formation représente plus de la moitié de l'effort (50 %). 40 % des investissements sont également destinés aux mesures de soutien à l'innovation et aux mesures économiques. Enfin, une part de près de 10 % du budget est destinée à financer les mesures en faveur de la recherche scientifique et de transfert.

Les dossiers peuvent être déposés à compter de la date de publication de l'appel à projets.

Le calendrier des relèves est le suivant :

- le 26 janvier 2022 à midi
- le 1er juin 2022 à midi
- le 5 octobre 2022 à midi (date de clôture).

Pour en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-lintelligence-artificielle>

Appel à projets « Spatial : Développement de mini et micro-lanceurs »

Cet appel à projets vise à soutenir les projets visant la réalisation d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (**startups et PME-ETI innovantes**) de la filière du New Space.

Cet appel à projets est ouvert jusqu'au **19 janvier 2023** à midi.

Les dossiers peuvent être déposés à compter de la date de publication de l'appel à projets. Le calendrier des relèves est le suivant :

- le 20 janvier 2022 à midi
- le 2 juin 2022 à midi
- le 19 janvier 2023 à midi

Pour en savoir plus : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-spatial-developpement-de-mini-et-micro-lanceurs>

Appel à propositions pour accélérer le transfert de technologies

L'AAP « maturation-pré-maturation » a l'ambition de contribuer à relever les défis socio-économiques et environnementaux portés par les priorités de France 2030 en réalisant, sur la base des inventions issues des laboratoires de recherche, des preuves de concept et des changements d'échelle, et en consolidant les portefeuilles de propriété intellectuelle pour mieux se positionner par rapport aux concurrents internationaux.

En levant des verrous d'ordre technico-économique ou organisationnel, la pré-maturation et la maturation, jalons critiques du cycle de l'innovation, permettent d'apporter des technologies et des services pertinents aux acteurs économiques (PME, ETI et grands groupes) et favorisent la création de start-ups. Cet appel doit notamment concourir à l'atteinte de l'objectif de création de 500 start-ups deep-tech par an en 2025.

Cet AAP offre aux **universités, aux écoles, aux organismes de recherche**, un levier supplémentaire pour mener leurs missions d'innovation dans les domaines prioritaires de la stratégie nationale d'investissement.

L'AAP sera clôturé le **28 février 2022** et s'inscrit dans le plan de relance NextGenerationEU. L'AAP sera opéré pour le compte de l'Etat par l'Agence Nationale de la Recherche.

Pour en savoir plus : <https://anr.fr/fr/detail/call/maturation-pre-maturation-appel-a-propositions/>

Appel à projets « Innovations en biothérapies »

Doté d'environ 300 millions d'euros., il s'adresse aux **entreprises et consortium** développant des biothérapies ou des outils permettant d'accélérer leurs développements, et comporte deux thématiques :

- Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé) ;
- Développement d'outils de R&D pour le développement de biothérapies.

Certains projets seront particulièrement attendus, notamment les projets visant l'indication oncologie, traitant de thérapie génique et cellulaire ou encore les projets d'organoïdes comme outils de test, de développement d'outils de modélisation/simulation permettant de qualifier une biothérapie ou de diagnostic compagnon pour la stratification de patients.

L'appel à projets « Innovations en biothérapies » est ouvert jusqu'au 21 novembre 2023.

L'AAP est ouvert jusqu'au **21 novembre 2023**

Relevées : 17 mai, 23 novembre, 23 mai 2023, 21 novembre 2023

Pour en savoir plus : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovations-en-biotherapies>